

Lettre ouverte aux parents de sixième primaire

Chers Parents,

Votre enfant entrera en août prochain dans le secondaire et il continuera son parcours dans le tronc commun. Or **une grande incertitude plane actuellement** sur la poursuite de la mise en œuvre de ce tronc commun.

Le parcours de tronc commun, prévu dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, vise la réussite scolaire pour chaque élève. Les contenus des cours ont été construits en cohérence jusqu'à la fin de la troisième secondaire. Ils sont ambitieux et veulent offrir à tous les élèves à une formation enrichie et émancipatrice :

- Des savoirs communs actualisés et variés : un renforcement du numérique dès le primaire, des cours de langues démarrant plus tôt, plus de place pour des cours d'éducation artistique et culturelle et des cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique.
- De l'aide aux choix et à l'orientation : du temps pour expérimenter différents domaines, ainsi que des activités de découverte et de réflexion, avant de **choisir** une orientation en connaissance de cause.
- Du soutien à la réussite face aux difficultés : davantage d'accompagnement personnalisé, avec des activités spécifiques et plus de personnel pour le faire.

Le tronc commun dispense une formation commune polytechnique et pluridisciplinaire permettant à tous de s'orienter de manière positive. En conséquence, chaque école secondaire propose la même grille horaire pour les trois premières années du secondaire.

Les cours prévus pour votre enfant en début de secondaire sont construits sur base de la formation qu'il a suivie en primaire, et en dépendent. De ce fait, il est difficile de modifier un parcours articulé en cours de route.

C'est pourtant ce que la ministre de l'Education Valérie Glatigny a annoncé vouloir faire. Cependant, à ce jour, aucune information concrète sur une quelconque modification de ce parcours n'a été ni discutée, ni communiquée et encore moins votée !

Cela nous inquiète fortement : on ne modifie pas à la hâte un nouveau parcours scolaire.

La Déclaration de Politique Communautaire prévoit de renforcer les activités orientantes en 3^e secondaire. La ministre veut aller plus loin en instaurant à nouveau des options en 3^e secondaire dans la perspective d'une orientation post-tronc commun. Ce qui signifie le statu quo et le maintien de l'orientation par relégation. Un cran de plus encore, le gouvernement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles ouvre la porte à des modifications pour la 1^{re} et la 2^e secondaire pour “renforcer l’approche orientante dans le degré secondaire inférieur”.

Loin de rassurer, **ces déclarations inquiètent les parents et leurs enfants qui vont devoir choisir dans quatre mois une école** sans garantie sur les cours et les orientations possibles.

Changer les règles du jeu en cours de route serait tout à fait malvenu !

A ce jour, la loi prévoit que :

- Si réussite de l’épreuve externe commune, le certificat d’étude de base (CEB) est octroyé.
- Sinon,
 - soit l’école décerne le CEB sur base, entre autres, des bulletins de l’année;
 - soit l’école ne décerne le CEB et décide d’un maintien exceptionnel à la condition qu’elle ait mis en place de l’accompagnement personnalisé et des activités différenciées répertoriées dans le Dossier d’Accompagnement de l’élève (DACCE) et vous avez le droit de le contester. Vous devez être informés du contenu du DACCE de votre enfant ;
 - soit l’élève poursuit son parcours dans le tronc commun sans le CEB et l’école met en place de l’accompagnement personnalisé et des activités différenciées.

Rappelons que la réforme du tronc commun jusqu’à la fin de la troisième secondaire, dans les modalités que nous venons d’exposer, a été adoptée en séance plénière par le parlement. Nous estimons donc qu’il n’est ni souhaitable ni raisonnable de modifier la feuille de route dans la précipitation. Feuille de route construite, concertée, planifiée et engageant plusieurs gouvernements. Le Pacte pour un enseignement d’excellence doit dépasser les clivages partisans.

Vos enfants méritent mieux pour leur avenir !

Joëlle Lacroix et Véronique de Thier - Co-directrices, pour la FAPEO, ainsi que Bernard Hubien - Secrétaire général et Michaël Lontie - Secrétaire général adjoint, pour l’UFAPEC, organisations représentatives des parents et associations de parents d’élèves.

